

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
DIVISION N° : 01- Montréal
COUR N° : 500-11-038010-092
DOSSIER N° : 41-1296174
BUREAU N° : 906531-1000001

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
PROPOSITION DE :**

6552757 CANADA INC., faisant affaire sous le nom de **SR Télécom & Co.**, personne morale légalement constituée et dûment incorporée, ayant son siège social et son principal établissement commercial au 3200, rue Guénette, Saint-Laurent, Québec H4S 2G5
Personne insolvable

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
(Jean-François Nadon, CA, CIRP, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 3000, Montréal Québec, H3B 4T9
Syndic

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE PROROGATION DE DÉLAI
Article 50.4(9)

AVIS est par les présentes donné que 6552757 Canada Inc., faisant affaire sous le nom de SR Télécom & Co., de Saint-Laurent, dans la province de Québec, a déposé une requête en prorogation de délai en vertu de l'article 50.4 paragraphe 9 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* le 29 décembre 2009. Ladite requête a été accordée par M^e Pierre Pellerin, registraire, et par le fait même prolonge le délai pour déposer la proposition concordataire pour une période additionnelle de quarante et un (41) jours, soit jusqu'au 12 février 2010.

FAIT À MONTRÉAL, ce 30 décembre 2009.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Syndic

(Chambre commerciale)
COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-038010-092

DATE : Le 29 décembre 2009

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Pierre Pellerin, *Registraire*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

6552757 CANADA INC.,

Requérante

-et-

SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC.,

Syndic

-et-

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA,

-et-

6345191 CANADA INC. (GROUPE LAGASSÉ, INC.),

-et-

LAGASSÉ COMMUNICATIONS & INDUSTRIES SAS,

-et-

PPC

LAGASSÉ COMMUNICATIONS & INDUSTRIES GMBH,

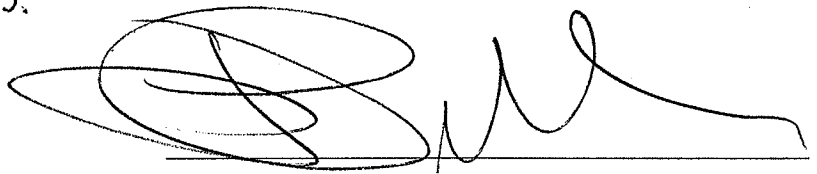
Mises en cause

JUGEMENT

- [1] **VU** la *Requête amendée en prorogation de délai en vue de déposer une proposition et en prorogation de la suspension des procédures décrétée suite au dépôt de l'avis d'intention*;
- [2] **VU** les représentations des procureurs;
- [3] **VU** l'absence de contestation des créanciers garantis;
- [4] **ATTENDU** qu'il apparaît avantageux pour les créanciers qu'un délai soit accordé;

POUR CES MOTIFS :

- [5] **ACCUEILLE** la *Requête amendée en prorogation de délai en vue de déposer une proposition et en prorogation de la suspension des procédures décrétée suite au dépôt de l'avis d'intention*;
- [6] **PROROGE** le délai imparti à 6552757 Canada Inc. pour soumettre une proposition à ses créanciers jusqu'au **12 février 2010**;
- [7] **LE TOUT sans frais.**



COPIE CONFORME
mgamara
officier autorisé